

FFCK

ANNEXES OCEAN RACING / VA'A

Version applicable au 1er Janvier 2026



OCEAN-RACING / VA'A LONGUE DISTANCE

Table des matières

ANNEXE 1 : EPREUVES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITERES DE SELECTION	3
1.1) ÉPREUVES MONOPLACES COURSE LONGUE.....	3
1.2) ÉPREUVES EN EQUIPAGE COURSE LONGUE	4
1.3) POINTS SPECIFIQUES PROGRAMME DE COURSE – COURSES LONGUE ET EQUIPAGES	5
1.4) ÉPREUVES MONOPLACES COURSE COURTE	6
1.5) POINTS SPECIFIQUES PROGRAMME DE COURSE – COURSES COURTES.....	7
1.6) OUVERTURE AUX AUTRES DISCIPLINES.....	8
1.7) NOMBRE D'ÉPREUVES DE SELECTION	8
ANNEXE 2 : COUPE DE FRANCE VA'A LONGUE DISTANCE	10
2.1) EPREUVES.....	10
2.2) LISTE DES COMPETITIONS	10
2.3) MODE DE CLASSEMENT	10
Barème de points pour chaque compétition.....	10
ANNEXE 3 : CLASSEMENT PERMANENT DES ATHLETES (CPA).....	12
3.1) PRINCIPE DE CE CLASSEMENT	12
3.2) METHODE DE CALCUL.....	12
ANNEXE 4 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS, DES COMITES DEPARTEMENTAUX, DES COMITES REGIONAUX	14
4.1) GENERALITES.....	14
4.2) REMARQUE CONCERNANT LES EQUIPAGES	14
4.3) COMPETITIONS COMPTANT POUR LES POINTS ET LES SELECTIONS.....	15
4.4) OBLIGATIONS DES CLUBS N1 VIS-A-VIS DES JUGES ARBITRES.....	15
ANNEXE 5 : DROITS D'INSCRIPTION	16
5.1) MODALITE D'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS.....	16
5.2) DROIT D'INSCRIPTION.....	16
ANNEXE 6 : DEROULEMENT D'UN COMITE DE COMPETITION	17
6.1) TOUR DE TABLE RAPIDE POUR PRESENTATION DES PARTICIPANTS	17
6.2) RAPPEL DU ROLE DU COMITE DE COMPETITION	17
6.3) PRESENTATION DES DONNEES METEO DU JOUR PAR LE R1	17
6.4) PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SECURITE PAR LE RESPONSABLE SECURITE	17
6.5) PROPOSITION DE PARCOURS PAR LE R1.....	17
6.6) DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	18
6.7) CONCLUSION ET FIN DE REUNION.....	19
ANNEXE 7 : DEROULEMENT D'UN BRIEFING	20
7.1) PREAMBULE	20
7.2) LES CLES D'UN BRIEFING REUSSI	20
7.3) LES TROIS COMPOSANTES D'UN BRIEFING	20
Le parcours	20
La	sécurité ..21
Le	programme
.....	21

7.4)	MODALITES DE DIFFUSION DU CONTENU DU BRIEFING.....	22
ANNEXE 8 :	PARACANOE.....	23
8.1)	CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ANIMATION NATIONALE	23
8.2)	EQUIPEMENT DU COMPETITEUR	23
8.3)	ADAPTATION DEPART ET ARRIVEE.....	23
8.4)	SECURITE RENFORCEE SUR L'EAU	23
8.5)	LES MANIFESTATIONS	23

ANNEXE 1 : ÉPREUVES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITERES DE SELECTION

En référence aux articles RG 17, RP 25, RP 28, RP 29, RP31 et RP 32

1.1) Épreuves monoplaces course longue

D=dame ; H=homme ; U=Under ; M=More ;

SS= Suraski ; OC = outrigger canoë ; V = Va'a ; P = pirogue ; S = SUP

Code épreuve	Épreuve	Conditions de sélection aux Championnats de France et Championnat National FFCK SUP ⁽¹⁾	Coeff. calcul des points club
SS1DU15	SS1 dame de 13 ans à 15 ans	Être classé sur 1 sélectif de la saison ET obtenir un temps ≤ (inférieur ou égal) à 130% de la moyenne des 3 premiers.	2
SS1HU15	SS1 homme de 13 ans à 15 ans		2
SS1DU18	SS1 dame de 16 ans à 18 ans		2
SS1HU18	SS1 homme de 16 ans à 18 ans		2
P1DU18	V1 ou OC1, dame de 13 ans à 18 ans		2
P1HU18	V1 ou OC1, homme de 13 ans à 18 ans		2
SS1DM19 ⁽²⁾	SS1 dame de 19 ans à 23 ans		2
SS1DM24 ⁽²⁾	SS1 dame de 24 ans à 34 ans		2
SS1DM35	SS1 dame à partir de 35 ans		2
SS1HM19	SS1 homme à partir de 19 ans		1
SS1HM24	SS1 homme à partir de 24 ans		1
SS1HM35	SS1 homme de 35 à 54 ans		1
SS1HM55	SS1 homme à partir de 55 ans		1
V1DM19 ⁽³⁾	V1 dame à partir de 19 ans		2
OC1DM19 ⁽³⁾	OC1 dame à partir de 19 ans		2
OC1H	OC1 homme à partir de 19 ans		1
V1HM19	V1 homme de 19 ans à 34 ans		1
V1HM35	V1 Homme à partir de 35 ans		1
S1HU18	SUP homme de 13 ans à 18 ans		2
S1DU18	SUP Dame de 13 ans à 18 ans		2
S1HM19	SUP homme à partir de 19 ans		1

S1DM19	SUP dame à partir de 19 ans		2
PSS1H	SS1, OC1 et V1 hommes para athlète	Avoir participé à une course nationale	2
PSS1D	SS1, OC1 et V1 dames para athlète	Avoir participé à une course nationale	2

(1) Le pourcentage est calculé uniquement sur le temps du premier jusqu'à 5 compétiteurs INSCRITS dans la catégorie.

(2) Dans le cas où le nombre d'embarcations n'est pas réuni pour classer ces catégories, ces deux dernières seront regroupées sous la catégorie SS1DM19 sur les classements. Le nombre est fixé à 6 par catégorie.

(3) Dans le cas où le nombre d'embarcations n'est pas réuni pour classer ces catégories, ces deux dernières seront regroupées sous la catégorie P1DM19 sur les classements. Le nombre est fixé à 6 par catégorie.

1.2) Épreuves en équipage course longue

D=dame ; H=homme ; U=Under ; M=More ; X = mixte

SS= surfski ; OC = outrigger canoë ; V = Va'a ;

Code épreuve	Épreuve	Conditions de sélection aux Championnats de France ⁽¹⁾	Coefficient pour le calcul des points clubs
SS2HU18 ⁽²⁾	SS2 hommes de 13 ans à 18 ans	Pour l'équipage : être classé sur 1 sélectif de la saison et obtenir un temps ≤ (inférieur ou égal) à 130% de la moyenne des 3 premiers ou bien Pour chaque équipier : être sélectionnés en monoplace (SS1, V1, OC1, SUP) sur la course longue ou avoir participé à une course courte.	2
SS2DU18	SS2 dames de 13 ans à 18 ans		4
SS2XU18 ⁽²⁾	SS2 mixte de 13 ans à 18 ans		4
SS2D ⁽²⁾	SS2 dames à partir de 19 ans		4
SS2HM19	SS2 hommes à partir de 19 ans		1
SS2XM19	SS2 mixte à partir de 19 ans		4
OC2H	OC2 homme à partir de 15 ans		1
OC2D ⁽²⁾	OC2 Dames à partir de 15 ans		4
OC2X	OC2 mixte à partir de 15 ans		4
V6D ⁽²⁾	V6 dames à partir de 15 ans	Pour l'équipage : être classé sur 1 sélectif de la saison et obtenir un temps ≤ (inférieur ou égal) à 130% de la moyenne des 3 premiers	2
V6H ⁽³⁾	V6 hommes à partir de 15 ans		2
V6X ⁽⁴⁾	V6 mixte à partir de 15 ans		2

V6U23 ⁽²⁾	V6 hommes, dames ou mixtes à partir de 13 ans à 23 ans	ou bien Pour chaque équipier : être sélectionné en monoplace (SS1, V1, OC1, SUP) sur la course longue ou avoir participé à une course courte.	2
----------------------	--	---	---

- (1) Le pourcentage est calculé uniquement sur le temps du premier jusqu'à 5 compétiteurs inscrits dans la catégorie.
- (2) Il est possible, lors des Championnats de France, de constituer un équipage féminin ou un équipage jeune avec 50% de l'équipage sélectionné pour ces Championnats. Les autres équipières et équipiers devront toutefois répondre aux obligations de licences et de niveau pagaie couleur.
- (3) V6H = participation de 2 dames maximum
- (4) V6X = participation de 3 dames minimum et 1 homme minimum. Il est possible, lors des Championnats de France, de constituer un équipage avec 50% de l'équipage sélectionné pour ces Championnats. Les autres équipières et équipiers devront toutefois répondre aux obligations de licences et de niveau pagaie couleur.

1.3) Points spécifiques programme de course – courses longue et équipages

Pour toutes les courses de la saison sportive

- **L'organisateur respectera un départ anticipé pour les catégories femmes et jeunes U15 de 19% du temps estimé du premier homme, selon la longueur du parcours et les conditions météo.**
- **L'organisateur présentera, pour chaque course, les résultats sous le format scratch et par catégories.**
- L'organisateur devra prévoir un parcours réduit pour les U15 sur le programme parcours long monoplaces
- Pour les territoires ultramarins, la liste des sélectionnés pour les championnats de France est proposée par le conseiller technique référent puis validée par le président de la CNA.
- Le programme d'un sélectif national devra se baser sur une des trois propositions suivantes :
 - Une course longue monoplaces sur une journée + une course longue équipages sur une autre journée
 - Une course longue monoplaces et une course courte monoplaces sur une journée + une course longue équipages sur une autre journée
 - Une course longue (monoplaces et équipages sur la même course) + une course courte monoplace

Le programme pourra être modifié selon les conditions météo en lien avec le représentant de la CNA.

Ces propositions visent à accompagner les organisateurs dans le choix du programme, en leur permettant le meilleur modèle économique et aussi à permettre aux compétiteurs de pouvoir connaître le programme en avance afin de se projeter et d'organiser la saison de sélection.

- Les compétiteurs se mettent à disposition de l'organisateur en acceptant que le programme puisse changer, dans la période d'ouverture du programme de compétition, pour s'adapter aux conditions météo.
- Pour une course régionale, dans un objectif de développement, les catégories de la course courte seront utilisées. Des adaptations resteront possibles selon les situations rencontrées.

Spécificité Championnats de France

- Les épreuves en bateau d'équipages mixtes devront bénéficier d'un créneau à part dans le programme favorisant la participation et la constitution d'équipages. Les SS2 mixtes / OC2 mixtes devront, par ailleurs, être sur un créneau différent des V6 mixtes (V6X).
- Le programme des courses des championnats de France est fixé par la CNA. Les référents de zone de la CNA sont chargés de l'application de ce programme de courses avec l'organisateur des C2F de l'année en cours.

Il respectera 4 jours de compétition :

	Jour 1*	Jour 2*	Jour 3	Jour 4
Matin	Courses longues monoplaces	Equipages mixtes	Courses courtes monoplaces	V6M et V6U23
Après-midi		Equipages hommes	V6H et V6D	Repli éventuel

* Les jours 1 et 2 sont interchangeable uniquement pour adapter la sécurité des parcours aux conditions météorologiques

Des adaptations plus larges du programme resteront possibles uniquement dans le cadre de décision de comité de compétition élargi à la CNA et directement en lien avec les conditions météorologiques.

• Remise des prix

Lors d'une remise des prix officielle des championnats de France, il sera demandé aux personnes récompensées :

- De bien vouloir présenter une tenue club sur le podium
- De ne pas afficher un drapeau régional
- De ne pas porter de couvre-chef
- De justifier, auprès des juges arbitres et du président de la CNA, toute absence sur le podium. Sans justification recevable (rentre en avance à domicile, par exemple, n'en étant pas une), tout titre pourra être annulé et l'athlète déclassé.

En dehors de ce moment strictement protocolaire, les installations (podiums...) pourront être utilisées pour les démarches de promotions personnelles.

1.4) Épreuves monoplaces course courte

Code épreuve	Épreuve	Coeff. calcul des points club
SS1DU15	SS1 dame de 13 ans à 15 ans	2
SS1HU15	SS1 homme de 13 ans à 15 ans	2
SS1DU18 ⁽¹⁾	SS1 dame de 16 ans à 18 ans	2

SS1DM19 ⁽¹⁾	SS1 dame à partir de 19 ans	2
SS1HU18	SS1 homme de 16 ans à 18 ans	2
P1U18	V1 ou OC1 de 13 ans à 18 ans	2
SS1H	SS1 homme à partir de 19 ans	1
P1D	V1 ou OC1 dame à partir de 19 ans	2
OC1H	OC1 Homme à partir de 19 ans	1
V1H	V1 Homme à partir de 19 ans	1
S1H	SUP homme toutes catégories	1
S1D	SUP dame toutes catégories	1
PSS1H	SS1, OC1 et V1 homme para athlète	2
PSS1D	SS1, OC1 et V1 dame para athlète	2

(1) Dans le cas où le nombre d'embarcations n'est pas réuni pour classer ces catégories, ces deux dernières seront regroupées sous la catégorie SS1D sur les classements. Le nombre est fixé à 6 par catégorie.

1.5) Points spécifiques programme de course – courses courtes

Dans un objectif de développement, la course courte se veut être un premier accès pour celles et ceux qui ne sont pas aptes à se lancer sur un parcours long. Ce parcours fera donc au MAXIMUM 5km et par ses caractéristiques et son tracé se voudra d'accès facile :

- 5km, MAXIMUM, sur un tracé original alliant découverte du site et facilité d'accès ;
- En downwind ou sur un parcours en boucle (départ et arrivée sur le même site) ;
- Eviter les bords de travers, inconfortables et très techniques ;
- En fonction des configurations du site, l'organisateur veillera à proposer un tracé facilitant les remontées au vent en longeant la côte à l'abri des éléments contraires ;
- Faciliter la lisibilité du parcours depuis le bord mais aussi depuis la mer pour les compétiteurs ;
- La possession de la pagaie verte océan racing ou va'a reste obligatoire.

Exception Va'a monoplace

Dans l'objectif du développement du Va'a vitesse, la course courte pourra, pour les embarcations va'a monoplaces uniquement, se concourir sur un parcours linéaire de 500m avec, éventuellement, des séries différentes selon le nombre de concurrents et la capacité du site de pratique. La course se fera sans ligne d'eau afin de pouvoir s'adapter aux littoraux. Le classement de l'athlète se fera sur la base du temps réalisé sur sa série. Dans ce cas, ce format remplace le parcours de 5km pour ces embarcations.

Exception U18

Afin d'expérimenter un format d'animation proche des objectifs de l'ICF, une course courte sous forme de relai mixte, sur une boucle de 2km, pourra être proposée aux catégories U18. Dans ce cas, ce format remplace le parcours de 5km pour ces embarcations.

L'animation nationale

Ce format sera proposé sur l'animation régionale, nationale et aux championnats de France uniquement sur les supports individuels (SS1, OC1, V1 et S1) et à l'initiative de chaque organisateur hormis pour les championnats de France (course incluse dans le programme).

Un programme intégrant une course courte devra obligatoirement proposer une course longue. Pour les structures n'ayant jamais organisé d'événements en OCR/VA'A, cette obligation pourra être dérogée la première année au niveau national.

Les résultats des courses courtes comptent pour le classement par club, comités départementaux et régionaux et pour le classement numérique permanent.

Les titres nationaux sont décernés sur la course courte des championnats de France OCR/VA'A sur les catégories individuelles décrites en annexe 1.

*Les U15 et P1U18 participent à la course « longue » sur un format réduit ou sur le format long, sur proposition du R1, après accord du responsable inter région. Dans tous les cas, le choix s'applique à tous les participants de la catégorie. (se référer au temps de course)

Cas particulier pour la mise en place de l'animation :

- Les 2 championnats-de France (course longue et course "Format Court") se dérouleront sur le même site et durant la même période.
- La course courte est ouverte à tous, sans modalités de sélection, jusqu'aux C2F inclus.
- La participation à au moins une course courte dans l'année (hormis C2F) sélectionne pour les épreuves équipages courses longues des championnats de France.

1.6) Ouverture aux autres disciplines

Tout membre d'une équipe de France FFCK de l'année en cours, quelle que soit la discipline, sera sélectionné aux Championnats de France après sollicitation de la CNA. La possession de la pagaie verte océan racing ou va'a reste obligatoire.

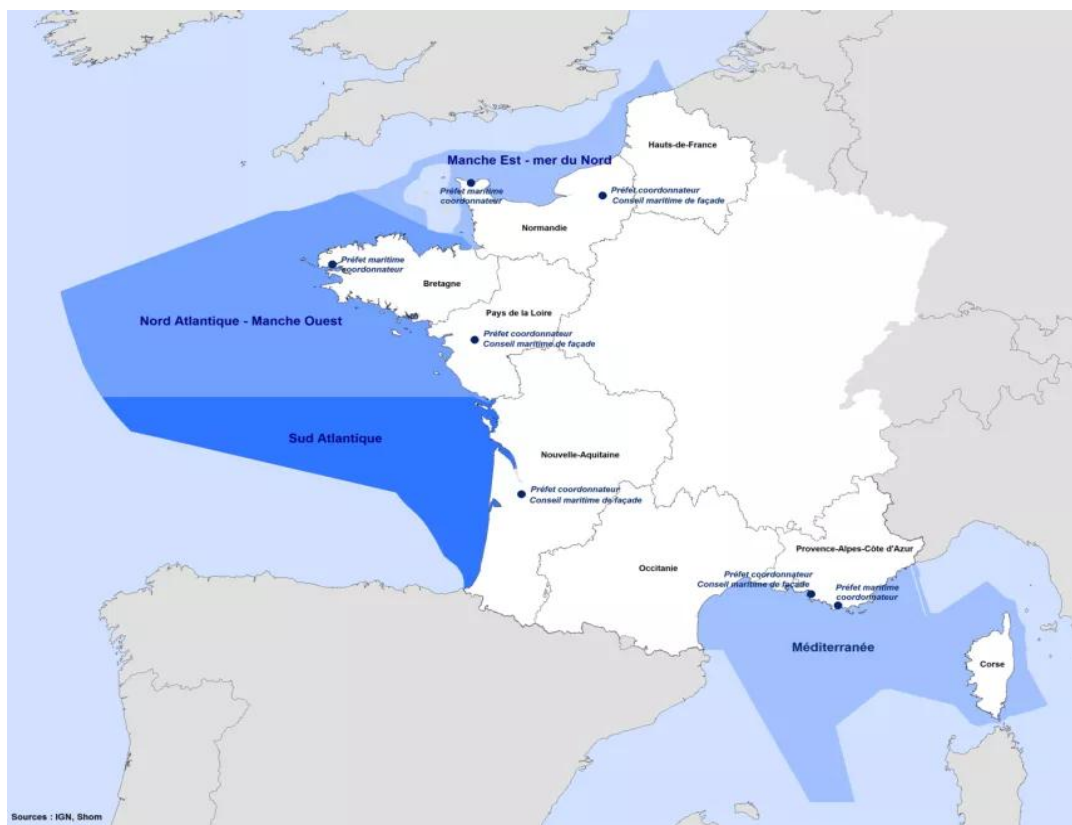
1.7) Nombre d'épreuves de sélection

Au regard des éléments suivants :

- Répartir les volontés d'organisations sur plusieurs années ;
- Préserver une dynamique de nombre et de confrontation sur les épreuves ;
- Préserver le modèle économique des organisations ;

Il est convenu qu'un nombre maximum d'étapes de sélection sera fixé par saison sportive.

Pour les saisons 2025-2026 il sera possible d'organiser, au maximum, **3 étapes de sélection** nationales (hors format spécifique coupe de France Va'a longue distance) par façade maritime. Les référents inter région de la CNA s'attacheront, en lien avec les organisateurs, à s'assurer une cohérence du calendrier sur l'ensemble de la saison sportive. Une attention particulière sera portée sur l'organisation de courses sélectives après la saison estivale sur les années où les championnats de France ont lieu à la Toussaint.



Pour rappel, les façades maritimes sont prévues selon la carte ci-dessus

ANNEXE 2 : COUPE DE FRANCE VA'A LONGUE DISTANCE

En référence à l'article RP 26

2.1) Epreuves

Les épreuves ouvertes pour le classement de la Coupe de France de Va'a Longue Distance sont :

- V6 Homme
- V6 Mixte
- V6 Dame

2.2) Liste des compétitions

Pour 2026 les courses entrant dans le circuit Va'a longue distance sont les suivantes :

- L'étape 26km de la Vendée Va'a
- La course V6 du sélectif national de Palavas les Flots
- La course V6 du sélectif national de Quimperlé
- La course V6 du sélectif national de Cherbourg
- La course V6 des Championnats de France 2026 à Mers les Bains

Pour les épreuves V6 s'appuyant sur un sélectif national, l'organisateur devra proposer un parcours V6 en cohérence avec l'esprit de la coupe Va'a Longue Distance.

Les courses devront systématiquement être saisies sur l'extranet fédéral.

2.3) Mode de classement

Barème de points pour chaque compétition

- Dans chaque épreuve, une attribution de points sera faite selon le barème suivant :
 - o 0 point au premier,
 - o 1,5 point au 2^{ème},
 - o 2,8 points au 3^{ème},
 - o 4 points au 4^{ème},
 - o 5 points au 5^{ème},
 - o Ainsi de suite jusqu'au dernier x points pour la X^{ème} position
 - o

Une épreuve est définie par un parcours chronométré avec classement. Ainsi, sur un week-end avec deux courses, l'équipe marquera les points des deux courses.

Calcul du classement

Un total des points sera effectué par équipe en prenant en compte les trois meilleurs résultats. L'équipe qui a le moins de points gagne la coupe. La remise des prix de la coupe de France aura lieu lors de la remise des prix de la dernière épreuve inscrite au calendrier. En cas d'ex aequo, le nombre de participations aux compétitions de la Coupe de France Va'a Longue distance sera pris en compte pour désigner le vainqueur.

ANNEXE 3 : CLASSEMENT PERMANENT DES ATHLETES (CPA)

En référence à l'article RP 30

3.1) Principe de ce classement

Ce classement est uniquement informatif. Il est établi en calculant, pour chaque compétiteur, la moyenne des rangs obtenus sur les sélectifs nationaux de la saison. Son objectif est de refléter le niveau sportif français tout au long de la saison. Ce classement se veut léger, facile à mettre en place et facile à appréhender.

3.2) Méthode de calcul

A l'issue de chaque course et pour chaque athlète classé, un pourcentage d'écart par rapport au temps des trois premiers de la catégorie est calculé (ramené au temps du 1er si la catégorie a moins de 5 classés)

Le CPA classe les athlètes en faisant la moyenne de leurs pourcentages obtenus sur les différents sélectifs auxquels ils ont participé.

ANNEXE 4 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS, DES COMITES DEPARTEMENTAUX, DES COMITES REGIONAUX

En référence à l'article RP 30

4.1) Généralités

Il s'agit des classements annuels destinés à créer une hiérarchie en valorisant la participation à l'animation régionale, nationale, internationale, aux Championnats de France Ocean Racing et aux manches de la Coupe de France de Va'a Longue Distance. Chaque participation donne lieu à l'attribution de points pour toutes les épreuves supérieures à vingt embarcations :

- 20 points au premier,
- 19 au deuxième,
- 18 au troisième
- 17 au quatrième
- 16 au cinquième
- 15 au sixième et ainsi de suite
-
- 2 pour le dix-neuvième,
- 1 pour le vingtième
- 1 point pour tous les suivants classés.

En cas d'épreuve dont le nombre d'embarcations est inférieure à vingt, la dernière embarcation a 1 point puis l'avant dernière 2 points, pour remonter suivant le barème proposé ci-dessus.

Les résultats aux Championnats de France ont un coefficient de 3 par rapport à ceux des autres courses. Pour valoriser certaines épreuves, un coefficient multiplicateur est appliqué (voir tableau en annexe 1).

4.2) Remarque concernant les équipages

Seuls les bateaux dont tous les équipiers appartiennent au même club marquent des points dans le classement des clubs. Les points sont attribués selon le classement de ces bateaux en excluant les bateaux non concernés. Exemple : si le 1^{er} bateau « club » est 2^{ème} au classement, il marque les points du premier. Une V6 est classée club si au moins 5 de ses équipiers appartiennent au même club.

4.3) Compétitions comptant pour les points et les sélections

Type de compétition	Compte pour le CNP (pour les épreuves concernées)	Compte pour le nombre de sélections au CdF	Compte pour la sélection des équipiers V6 au CdF	Compte pour les points clubs
Sélectif national	Oui	Oui	Oui	Oui
Course internationale organisée en France (exemple La Breizh)	Oui	Oui	Oui	Oui
Coupe de France Va'a Longue Distance - V6	-	Oui	Oui	Oui
Championnat de France N	Non	Non	Non	Oui

4.4) Obligations des clubs N1 vis-à-vis des juges arbitres

Les clubs classés en N 1 (du 1^{er} au 15^{ème}) auront l'obligation, dès la saison 2027, d'avoir, parmi leurs adhérents, au moins un juge arbitre actif.

L'objectif est de développer le nombre de juges-arbitres en activité sur le circuit afin de faciliter une bonne couverture de notre programme de compétitions.

Tout club qui ne répond pas à cette condition dès 2027 sera sanctionné d'une amende de 400 €.

Spécificité nouveau club en N1

Dans la configuration d'une montée en N1, le club bénéficie d'une année de dérogation à la présente règle afin de pouvoir former un juge.

ANNEXE 5 : DROITS D'INSCRIPTION

En référence à l'article RG 34

5.1) Modalité d'inscription aux compétitions

Les inscriptions sont à effectuer par club, uniquement en ligne, sur le site dédié. Elles sont clôturées le mercredi à 23h00 précédant le début de la compétition.

Après le mercredi, les absents seront notés « absents » sur les résultats et facturés à leur club, sauf si présentation d'un certificat médical.

La non-participation pour modification du programme par l'organisateur reste un motif d'absence facturée.

La date de clôture peut être modifiée selon les contraintes de l'organisateur après validation de la commission nationale.

Pour les V6, la composition des équipages peut être modifiée selon un délai spécifié par l'organisateur.

Pour les V6, il sera possible d'inscrire jusqu'à 2 remplaçant-e-s sur l'extranet.

5.2) Droit d'inscription

Les coûts d'inscriptions sont en cours de discussion et ne peuvent être présentés dans l'immédiat.

Ils seront amendés aux annexes prochainement après consultation de la CNA et validation du COMEX.

Pénalité pour inscription tardive :

Les montants des pénalités sont en cours de discussion et ne peuvent être présentés dans l'immédiat.

Ils seront amendés aux annexes prochainement après consultation de la CNA et validation du COMEX.

ANNEXE 6 : DEROULEMENT D'UN COMITE DE COMPETITION

En référence à l'article RP 12

6.1) Tour de table rapide pour présentation des participants

- Le juge arbitre en tant que président (voix prépondérante en cas de blocage) et secrétaire de séance (notification des prises de décisions dans son rapport)
- Le responsable de l'organisation ou de son délégué
- Un représentant des compétiteurs kayakistes
- Un représentant des compétiteurs piroguiers

Celui-ci est étendu, aux personnes suivantes pour les décisions liées aux parcours et/ou à la sécurité :

- Le responsable sécurité
- Le référent technique
- Le représentant Commission Nationale d'Activité ou le deuxième juge arbitre.

6.2) Rappel du rôle du comité de compétition

Le comité de compétition supervise le déroulement de la compétition. Il doit être réuni pour valider le parcours ou aider le responsable de l'organisation à prendre une décision concernant les conditions météorologiques. Après concertation avec le comité de compétition, le responsable de l'organisation (R1) peut modifier ou annuler la compétition s'il juge qu'il ne peut pas assurer la sécurité dans la limite de ce règlement et des spécifications du ministère de la Mer. Toute décision prise par le comité de compétition figurera sur le rapport du juge arbitre.

6.3) Présentation des données météo du jour par le R1

Il est nécessaire d'avoir le relevé VENT (Force, direction et évolution) HOULE/VAGUES (Force, direction et évolution) et MAREE (heure de basse et haute mer, coefficient) du jour. Il est également indispensable d'avoir la température de l'eau, élément essentiel pour assurer la sécurité. La présentation doit également proposer une projection parlante pour tous sur :

- L'état de la mer attendue sur le plan d'eau
- Les zones dangereuses /difficiles ou à éviter
- Les particularités d'accessibilité du site de départ et d'arrivée en fonction des conditions du jour
- Autres données particulières à l'organisation (programme, zone de passage, croisement avec d'autres utilisateurs de la mer...)
-

6.4) Présentation du dispositif de sécurité par le responsable sécurité

- Nombre de bateaux disponibles (préciser le type de bateau)
- Niveau d'expérience des équipages (pro, plaisanciers, autres...)
- Moyen de communication (VHF, téléphone portable) précision du canal utilisé et distribution de l'annuaire des sécu (si dispo)
- Dispositif de sécurité à terre (PC course, pompiers, croix rouge...)
- Tous les éléments qu'il juge utile de porter à la connaissance du comité de compétition pour l'aider à faire les bons choix.

6.5) Proposition de parcours par le R1

L'idéale pour cette phase de la réunion est d'avoir un support papier ou numérique (carte marine, GOOGLE EARTH, autres) Les directions des vents, houle, vagues et courants pourront être facilement illustrées. Pour chaque site, il faut également connaître les distances kilométriques entre chaque point de débarquement et d'embarquement.

Le R1 présente les parcours proposés et argumente ses choix (distance, passage de bouée, départ et arrivée).

Ensuite, la discussion peut s'engager entre chaque participant à la réunion. En cas de désaccord le R1 peut s'opposer au maintien de la course. Il est donc primordial d'obtenir un consensus entre gens de mer.

6.6) Déroulement de la compétition

Une fois le parcours validé, le comité de compétition supervise le déroulement de la compétition (horaire, programme, logistique). C'est un moment d'échange important durant lequel il doit être fait des propositions d'ajustement ou de modification de l'organisation proposée par le R1.

6.7) Conclusion et fin de réunion

ANNEXE 7 : DEROULEMENT D'UN BRIEFING

En référence à l'article RP 36

7.1) Préambule

Le briefing est destiné à présenter la course sur laquelle chaque compétiteur s'engage. L'organisation d'un briefing est simple, avec un opérateur (l'organisateur) et des spectateurs (les compétiteurs). L'idée n'est pas d'expliquer tous les points de l'organisation mais bien de donner les informations essentielles pour les compétiteurs. Il est rappelé que les briefings ont une dimension sportive. Toute dimension culturelle (cérémonie, prière...) ne pourra pas avoir lieu dans un cadre officiel ni obligatoire.

7.2) Les clés d'un briefing réussi

Le briefing doit être effectué à proximité du départ, dans un lieu calme et abrité favorisant l'attention de tous les participants. Éviter si possible les plages au vent, les zones sonorisées avec de la musique. L'idéal est de proposer un briefing dans une grande salle avec des places assises pour tous. Quand c'est possible. Le briefing peut être suivi d'un temps d'échange (questions / réponses) sans qu'il y ait de négociation entre compétiteurs et organisateur. Tout doit être validé en amont par le comité de compétition. Le briefing est un temps d'échange en présentiel. Selon le cas, il peut être demandé à un seul référent par club d'être présent (selon modalités pratiques).

7.3) Les trois composantes d'un briefing

Le parcours

- **Le départ :**

Préciser la procédure (départ de plage, alignement sur l'eau entre 2 amers ou 2 éléments significatifs) et le signal de départ visuel et/ou sonore (drapeau, corne de brume, sifflet, alarme mégaphone). Faire la démonstration des signaux.

L'organisateur respectera un départ anticipé pour les catégories femmes et pour les jeunes U15 d'environ 20% du temps estimé du premier homme.

- **Les marques de passage obligatoires :**

Sur le principe, moins il y en a, plus c'est facile. Le parcours idéal étant le plus simple à savoir une ligne de départ et une ligne d'arrivée. Il peut être nécessaire de mettre en place une bouée de dégagement à vue devant la ligne de départ ou une porte (entre 2 marques) pour imposer une trajectoire de course, éviter ainsi le décalage latéral de la flotte et faciliter le pointage des compétiteurs. Il peut être nécessaire de mettre en place une bouée d'engagement en face de la ligne d'arrivée notamment sur les zones de déferlement.

- **Les points remarquables sur le parcours :**

Présenter les pavillons ou flammes d'identification portés par les bateaux de l'organisation

Si le parcours est côtier, préciser les zones de débarquement possibles, les abris et les zones dangereuses et interdites. Si passage d'éléments facilement reconnaissable (phare, pointe, cap, ...) localisez cet élément sur le parcours (« au phare de la jument, vous serez à mi-parcours soit 12 sur 24km »)

- **L'arrivée :**

Préciser la procédure (passage d'une ligne sur l'eau, débarquement et passage d'une ligne à terre). Le site d'arrivée étant par définition loin du briefing, ne pas hésiter à dessiner un plan détaillé de la zone d'arrivée

Attention, il est primordial que personne ne rate la zone d'arrivée (baie intérieure par exemple). Si cette zone est peu visible, il est possible de verrouiller le passage par un bateau de sécurité.

La sécurité

- **Rappel du matériel OBLIGATOIRE :**

Gilet porté, leash sont obligatoires à poste (pour rappel, les gilets à cartouches sont interdits) sur toutes les épreuves.

Un moyen de communication à poste et maîtrisé ainsi qu'un moyen lumineux (hors lampe flash d'un smartphone/téléphone) sont obligatoires sur les parcours longs

L'organisateur peut obliger tout élément complémentaire. Dans ce cas, l'information aux compétiteurs doit être faite au plus tard à la date de clôture des inscriptions

- **Conditions météorologiques**

Donnez un point météo et précisez les conditions de mer attendues (courant, houle significative/vagues, vent, marée)

- **Évaluation du temps de course et « adage du bon marin »**

Donnez une évaluation du temps des meilleurs et des plus lents pour chacun des supports (SS, OC et SUP). Rappelez que le bon marin, c'est celui qui rentre au port ou qui sait y rester si les conditions du jour et ses capacités ne sont pas en accord.

- **Le devoir d'assistance en mer :**

Chaque compétiteur est en devoir de porter assistance à un autre compétiteur en difficulté. Possibilité de retirer le temps d'intervention du temps final par le jury de course. L'aide entre compétiteurs n'est pas disqualifiante, ni pour la personne assistée, ni pour le sauveteur.

- **Rappel des signaux de détresse :**

Le signal est le suivant : Pagaie à la verticale au-dessus de la tête et mouvement oscillatoire de gauche à droite en direction d'un bateau de sécurité. Ce signal sera d'autant mieux perçu si les pales sont équipées de stickers ou d'une peinture orange fluo.

- **Procédure d'abandon :**

Ne jamais rentrer seul sans prévenir l'organisation. Toujours rejoindre un bateau de sécurité avant de débarquer.

- **Numéros utiles :**

Rappelez des numéros de téléphone utiles (196, portable du responsable de la sécurité, canal VHF de la manifestation)

- **Consignes particulières :**

Pour les parcours difficiles, si on décide d'équiper les compétiteurs de feux à main il faut proposer une démonstration de leur utilisation.

Le programme

- Heure de départ de chaque épreuve, préciser l'heure de l'organisation
- Préciser le lieu et l'heure de début de la procédure d'émargement
- Préciser l'heure de fermeture de la ligne de départ
- Préciser, le cas échéant, l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée et récupération des compétiteurs encore en mer par les bateaux de sécurité

- Organisation des navettes, repas et logistiques hors course à préciser (retrait dossard, repas, remise des prix)
- Préciser le détail des récompenses et des prize money

7.4) Modalités de diffusion du contenu du briefing

- Document présenté sous forme numérique avec une carte avec vue satellite, photo de la vue panoramique au niveau de l'eau (reconnaissance de point significatif du paysage).
- Donner les points GPS essentiels (cap, bouée de contournement, entrée de la baie d'arrivée, autres...)

ANNEXE 8 : PARACANOE

8.1) Conditions de participation à l'animation nationale

Athlètes classifiés :

- Identique à la classification pour la Course en Ligne
- En SS1 les athlètes KL2 et KL3 sont autorisés
- En OC1 les athlètes VL2 et VL3 sont autorisés
- Le SS2 et l'OC2 sont possibles avec une mixité handi / valide

Athlètes non classifiés (open) :

Pour le développement des pratiques en faveur des personnes en situation de handicap, des athlètes avec des atteintes autres que celles éligibles pour être classifié, sont acceptés pour concourir. Cette ouverture est néanmoins restreinte afin de ne pas exposer les athlètes, et de ne pas mettre en difficulté l'organisateur.

- Handicap identique KL2 et KL3 ou VL2 et VL3 mais non classifiés.
- Non voyant et mal voyant (accompagnement par un guide en kayak à prévoir obligatoirement par l'athlète)
- Mal marchant
- Atteinte de membres supérieurs

Toutes les personnes non-classifiées devront être validées par le Référent National Handi kayak de la FFCK et la personne en charge du para canoë au sein de la Commission Nationale Océan-Racing. Un classement scratch pour la catégorie open sans distinction de handicap sera établi.

8.2) Equipement du compétiteur

CF. Article RP OCR / VAA 33

8.3) Adaptation Départ et Arrivée

Le départ se fait sur l'eau, embarqué, prêt à partir.

L'arrivée est jugée sur l'eau. L'organisateur doit identifier la zone d'arrivée pour les compétiteurs et chronométreurs.

8.4) Sécurité renforcée sur l'eau

En plus du dispositif de sécurité habituel, prévoir à *minima* un bateau à moteur en serre file avec à bord un pilote et un aidant avec une planche de remontée.

Kayak escorte, qui suit et qui est autorisée à aider pour se recaler, ou rembarquer en cas de nécessité. L'athlète doit venir avec son escorte. Le kayak utilisé par l'escorte devra permettre de suivre l'athlète et de lui porter assistance.

Chasubles de couleurs différenciées par rapport aux autres concurrents fournis par l'organisation.

8.5) Les manifestations

La participation à un sélectif national est souhaitée pour l'accès au Championnat de France. Avant toute inscription, il faut contacter l'organisateur afin de savoir si la manifestation est accessible ou pas.

Les sélectifs nationaux sont ouverts aux para-athlètes :

- soit parce que ces derniers ont la capacité de s'aligner aux côtés des valides et ne nécessitent pas d'aménagement spécifiques ;
- soit parce que la manifestation est labellisée para canoë océan racing.
 - L'accès aux championnats de France se fait soit par sélection, soit sur proposition du référent national Handi kayak ;
 - SS1 et OC1 sont autorisés ;
 - Le SS2 et l'OC2 sont possibles avec une mixité handi/valide.